

Réf: Dossier 233685

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SOCIETE MINIERE ANOUANZAI DE LA MARAHOUE SARL » en abrégé « SOMIAMA »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN ; COCODY, DEUX PLATEAUX, ANGRE PETRO IVOIRE, non loin du TERMINUS 81/82, lot 237, ILOT 8, Section : RS parcelle : 1028, Lot 237, Ilot 8

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/06/2023 , et enregistrés au CEPICI le 12/06/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE MINIERE ANOUANZAI DE LA MARAHOUE SARL » en abrégé « SOMIAMA »

Objet : - ACTIVITES MINIERES  
Et pour la réalisation de l'objet social :  
- l'emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tous ou partie des bien sociaux.  
- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou société ivoirienne ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.  
Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilière, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou susceptibles d'en assurer le développement.

Capital 3,000,000 F CFA divisé en (300.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 300 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN ; COCODY, DEUX PLATEAUX, ANGRE PETRO IVOIRE, non loin du TERMINUS 81/82, lot 237, ILOT 8, Section : RS parcelle : 1028, Lot 237, Ilot 8

Dirigeant(s) M DALLY KONAN ABITBOL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-04274 du 20/07/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°53675/GTCA/RC/2023 du 20/07/2023

